

Objectif 2014 : Une politique culturelle à refonder !

Début novembre 2012, la ministre de la Culture envisageait de réduire le budget 2013 de l'aide à la création dans le secteur des arts vivants, pour répondre aux objectifs fixés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une mobilisation exceptionnelle du terrain a sauvé ce budget. Cependant rien n'est joué pour l'avenir : les enjeux que cette mobilisation a mis à découvert montrent que les choix politiques qui seront effectués prochainement (2013-2014) dans les matières culturelles vont remodeler profondément l'avenir de la création dans notre Communauté. Ce remodelage ne sera-t-il qu'un lifting raté ou préfigure-t-il une véritable refondation des politiques culturelles publiques ?

« Nous avons tenu à agir avec équité : chaque secteur artistique doit participer à l'effort budgétaire. Le théâtre, comme les autres. La part des opérateurs bénéficiant d'une convention ou d'un contrat-programme étant importante dans le secteur théâtral, il est automatique, dans ces circonstances, que l'aide à la création subisse une réduction significative.

Le secteur du théâtre diminue donc de 535.000 euros pour un budget global de 39,106 millions d'euros, soit une contraction budgétaire de 1,3 %. Le secteur théâtral est dès lors loin d'être mis en difficulté. Il est l'un des secteurs artistiques les moins touchés en Fédération Wallonie-Bruxelles. »

F. LAANAN, ministre de la Culture, in Le Soir, 5/11/2012

Il aurait été plus juste de dire que le secteur de l'aide aux projets théâtraux allait baisser de 45%, puisqu'il supportait seul cette « contraction budgétaire ». Et c'est M. Caputo, président de la Commission d'aide aux projets théâtraux (CAPT) qui lançait l'alerte !

Le terrain s'est très largement mobilisé contre cette mesure, à l'initiative d'une coordination, Conseildead (www.conseildead.be) des pétitions ont été lancées, des réunions avec la ministre de la Culture et le ministre-président de la Fédération Wallonie Bruxelles ont été arrachées, et finalement, le budget 2013 de l'aide aux projets théâtraux a été sauvé, en raclant les fonds de tiroir de diverses allocations budgétaires et en transférant une charge liée à Mons 2015 (Ville Européenne de la Culture) au budget 2014.

Ce petit mois d'effervescences créatrices et politiques a permis de prendre conscience que les enjeux dépassent largement l'affaire du budget 2013 des aides aux projets. Non seulement d'autres budgets d'aides à la création étaient menacés (la musique actuelle, la danse), mais chacun sait désormais que l'ensemble des politiques culturelles, en 2013, et surtout en 2014 (année d'élections majeures), risque d'être considérablement restructuré : remise à plat des conventions des compagnies et des petites et moyennes structures, des contrats-programmes des opérateurs institutionnels, refondation décrétable du secteur des centres culturels, etc., le tout dans un contexte budgétaire pour le moins tendu.

Trois constats sautent immédiatement aux yeux de qui prend le temps de lire les nombreux échanges d'artistes tenus lors de la crise sur la page Facebook de Conseildead :

- Le souhait, peu ou pas réalisé malheureusement, de voir la mobilisation, les analyses et les revendications dépasser le cadre sectoriel des arts vivants ;
- La profonde exigence de voir l'emploi et les conditions de travail placés au cœur des discussions et des politiques culturelles ;
- Le sentiment que l'affaire se jouera en matière de politique culturelle, dans le rapport à redéfinir entre l'artiste, individuel ou en collectif, et les institutions, grosses dévoreuses de budgets et surtout grosses consommatrices de dépenses fixes non-artistiques.

THÉÂTRES, PROJETS ET EMPLOI

L'aide aux projets théâtraux pèse désormais 2% des subsides octroyés au théâtre professionnel pour adultes. Il y a 30 ans, l'aide aux projets était la voie consacrée d'un parcours qui était censé conduire les compagnies ayant fait leurs preuves vers le Graal : la stabilisation par une convention puis un contrat-programme.

La vague de stabilisations des années '70 et '80 a plombé les budgets de la Communauté française, qui n'avait pas vraiment anticipé le formidable dynamisme entrepreneurial des artistes du spectacle. Le ministre de la Culture d'alors décide d'un moratoire sur toute nouvelle stabilisation (de 1988 à 1995), le budget de l'aide aux projets est revalorisé dans la foulée, et depuis, ce parcours est devenu une loterie au tempo aléatoire, sans qu'une base de critères d'accès à la stabilisation n'ait jamais été fixée par le Gouvernement. Exit la notion de parcours. Le management « au projet », comme Pacman, avale tout sur son passage.

Au bout de cette histoire, que signifie une réduction du budget de l'aide aux projets théâtraux ?

Une lecture attentive des contrats-programmes et conventions¹ nous renseigne sur l'intérêt accordé à l'emploi artistique par les opérateurs institutionnels et la FWB.

La part de l'emploi artistique sur l'emploi total dans chaque théâtre varie d'un peu plus de 25% (Théâtre de la Place) à un peu près de 70% (Théâtre Jean Vilar).

En chiffres absolus, on observe la même disparité. La base de calcul est l'équivalent temps plein mensuel : on additionne l'ensemble des heures de travail, dans toutes les formes de contrats et sur toute la durée du contrat-programme, 5 ans généralement, et l'on divise ce total par le nombre d'heures d'un mois de travail à temps-plein. Le résultat obtenu représente le nombre d'unités « d'équivalents temps-plein mensuel ».

Le Théâtre de la Place a une obligation de 1800 unités dont 500 artistiques, quand le Théâtre National plafonne à 435, dont 270 artistiques.

Enfin, seule constante, il semble que la masse salariale globale est fixée aux alentours de 45 à 60% des charges totales de l'opérateur.

Autrement dit, l'emploi artistique pèse en moyenne (une moyenne qui demanderait à être affinée), 1/3 de 50% des charges globales des opérateurs, soit 16,6% ! Sur les ± 32.700.000€ de subsides au théâtre professionnel pour adultes, il n'y a sans doute que 5 à 6 millions d'euros qui sont dépensés directement dans l'emploi artistique².

¹ http://www.culture.be/index.php?id=culture_conventions&no_cache=1

² N'ayant pas accès aux comptes des opérateurs, il est impossible d'estimer en valeur absolue (l'obligation des proportions porte, elle, sur l'ensemble des comptes) la part supplémentaire prélevée pour l'emploi artistique sur leurs autres recettes. Il est également impossible de savoir si les opérateurs respectent ces normes, ou les dépassent... Dommage.

En faisant l'hypothèse d'une rémunération moyenne mensuelle brute de 2.700€ (à laquelle il faut ajouter les charges patronales), cela nous donne approximativement chaque année 1.250 à 1.500 unités artistiques (pour reprendre la définition en usage dans les contrats-programmes). Soit en équivalent temps plein annuel : 105 à 125 salaires dans un métier artistique, pour l'ensemble des opérateurs institutionnels. Voilà ce que pèsent les subsides de la FWB en matière d'emploi artistique : une bonne centaine de salaires annuels.

Cela laisse rêveur.

L'aide aux projets théâtraux, elle, n'est pas destinée à couvrir des frais d'infrastructures. Ni des frais administratifs aussi importants que ceux d'une institution contrat-programmée disposant d'une infrastructure. Le terrain, bien au fait de la chose, l'a dit et redit : une aide au projet est quasi entièrement consacrée à l'emploi artistique et technique.

Le budget réservé aux aides aux projets est d'environ 1.300.000€. S'il est consommé à hauteur de 80% dans l'emploi artistique et technique, il représente (sur base du même calcul que ci-dessus) 260 unités, soit une vingtaine de salaires annuels.

Ce volume est sous-estimé, car l'aide au projet produit un fort effet de levier : les cofinancements auprès des opérateurs belges ou étrangers (théâtres, centres culturels, festivals, recettes propres de billetterie, etc.). Certaines compagnies arrivent ainsi à quasi décupler le subside attribué par la Fédération-Wallonie Bruxelles. Avec le même impact positif en matière d'emploi !

Les aides aux projets ne sont pas un « mécénat » marginal, seulement destiné à soutenir l'émergence de nouveaux talents. Elles participent de façon majeure au dynamisme du secteur et renforcent considérablement sa capacité à générer de l'emploi artistique et technique.

Que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit aux abois, ce n'est un mystère pour personne. Que le secteur du théâtre soit l'un des domaines artistiques subsidiés les moins mal lotis, c'est vrai aussi : les arts plastiques, les musiques actuelles, la littérature le savent depuis longtemps.

En ce qui concerne ces secteurs subsidiés, que ce soit dans les arts vivants (et probablement l'audiovisuel et le cinéma) que la part de l'emploi artistique soit la plus importante, nul n'en doute (encore une fois, demandez au plasticiens).

Réduire à portion congrue les budgets des aides aux projets revenait à poser en fait, moins qu'un acte hâtif de gestion budgétaire, un acte refondateur de politique culturelle. Et d'une politique qui laisse dubitatif quant à l'effet qui sera inévitablement atteint (s'il n'a été voulu) : laisser aux seules mains des opérateurs institutionnels l'avenir des arts du spectacle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La victoire de Conseildead et du terrain, au-delà du sauvetage in extremis du budget 2013 des aides aux projets théâtraux **est d'avoir fait comprendre** avec force au Gouvernement, à la presse, au public, **la place essentielle que tient ce dispositif de l'aide à la création dans la politique culturelle de notre Communauté.**

Rien cependant n'est joué sur le moyen terme.

LE FINANCEMENT DES POLITIQUES CULTURELLES

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne verra pas son financement soudain revalorisé : on le sait pour 2012, on le sait déjà en fait pour 2014 et pour les nombreuses années à venir. En outre, il est probable que les élections de 2014 auront des effets institutionnels non négligeables, qui renforceront le rôle des Régions.

De ce point de vue, aucune initiative n'est actuellement envisagée (que l'on sache – on ne demande pas mieux que d'être démenti) visant à soulager la Fédération Wallonie-Bruxelles de charges qui pourraient être transférées aux Régions, et pourquoi pas en partie aux Villes et Communes. Par exemple, les charges d'infrastructures, d'équipements, d'entretien et de flux (chauffage, eau, électricité) des théâtres. Non que ces pouvoirs publics n'interviennent pas ici ou là (Mons, Liège, Bruxelles-Ville, par exemple), mais est-il impensable d'étendre la chose, de la systématiser, d'en faire un dispositif majeur de politique culturelle cogérée avec les Régions ?

Le ministre-président Rudy Demotte a laissé entendre que les Provinces pourraient être sollicitées. Elles interviennent déjà dans des matières culturelles, à partir d'un financement régional notamment. Mais ce n'est un secret pour personne, leur avenir est fragile à moyen ou long terme. Or il s'agit aujourd'hui de construire pour demain et après-demain. Ce n'est donc pas suffisant : les Régions doivent jouer ici un rôle essentiel, stabilisateur et sécurisant.

LA REDISTRIBUTION DES SUBSIDES

Dans le secteur institutionnel, la question refait surface régulièrement depuis des années (qui ne se souvient du jardinier Miller qui se targuait d'élaguer les branches mortes) : ne faut-il pas réduire le nombre d'opérateurs contrat-programmés ?

- *N'y a-t-il pas trop de théâtres subventionnés ?* (La Libre Belgique du 21/01/2005)
- « À Bruxelles, 80 % de la subvention concerne des théâtres qui accueillent moins de 15 % des spectateurs », déclare le fondateur du Théâtre Le Public, Michel Kacenenbogen (in Le Soir du 07/06/2007), qui ajoute : « À Bruxelles, trois théâtres font 80 % des spectateurs, le Public, les Galeries et le Parc. Le Public seul représente un quart des billets vendus. Malheureusement pour nous, faire du monde est assimilé à du clientélisme ! Notre subvention se monte à 750.000 euros alors que le National reçoit six millions d'euros. »
- *L'avenir du théâtre est-il encore serein à Bruxelles, n'y a-t-il pas trop de théâtres pour une même ville ?* (Télé-Bruxelles, le 20/10/2010)
- *En Communauté française, 90 % des subventions concerne 10 % des spectateurs. Je ne juge pas cette réalité, je la constate.* (Michel Kacenenbogen, in Le Soir du 14/09/2011)
- *Par contre, il y a de nombreux théâtres d'avant-garde, qui s'adressent tous à un même public restreint de spectateurs avertis.* (Michel Kacenenbogen, in Le Soir du 14/09/2011.)
- *Je ne veux pas de théâtres réservés à une caste ou à une élite. [...] Le taux de fréquentation de nos structures est l'un des critères permettant d'apprécier les dynamiques d'une institution prévus par le décret sur les Arts de la scène. Ce n'est heureusement pas le seul facteur d'évaluation, mais cela ne signifie pas que j'y suis indifférente.* (Fadila Laanan, ministre de la Culture, 14/11/2011.)

Pour juger de l'ampleur du questionnement et des arguments utilisés, il n'est pas inutile de relire l'étude du Théâtre Le Public de 2010³. Plaidoyer pro domo, certes, mais qui parle clair aux oreilles des responsables de l'administration de la Culture.

En outre, une nouvelle convention collective de travail pour les arts de la scène en Fédération Wallonie-Bruxelles viendra sans doute renchérir les coûts de production et de diffusion du théâtre dès mi-2013. Les conditions de travail des artistes et techniciens s'en trouveront améliorées : tant mieux, c'est nécessaire.

³ Théâtre Le Public. Conférence de Presse, 5 mars 2010 http://www.theatrepublic.be/documents/uploads/n_dossier_conf_presse_2010_03_05_v6.pdf

Mais comment réagira la Commission d'aides aux projets théâtraux ? En finançant mieux les projets soutenus, et donc en réduisant le nombre de ceux-ci, ou en maintenant un nombre constant de projets soutenus, au détriment d'une amélioration des conditions de travail ?

LE SEUL HORIZON DES BUDGETS NE FAIT PAS UN PAYSAGE CULTUREL

Ce choix, porter le fer des restrictions sur les aides aux projets, n'a pas été fait au hasard.

Madame Fadila Laanan, dans un communiqué de presse relatif à sa plateforme des artistes et défendant le visa professionnel, a clairement marqué son intérêt pour une plus grande régulation du marché. Nous y sommes. Toute la question, ou plutôt les questions qui découleront de cet objectif, détermineront pour longtemps les fondamentaux de la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si cette régulation vise à préserver le pouvoir de légitimation (purement économique) des opérateurs institutionnels, en passant à la trappe le potentiel de création et d'invention des compagnies et artistes « au projet », c'est l'avenir de la création qui sera compromis.

Le secteur des artistes créant en toute ou relative autonomie vis-à-vis des institutions, individuellement ou en collectif, recèle un potentiel unique, irremplaçable, dont tout l'ensemble du secteur a un besoin vital :

- soit, réalité cynique du marché, parce que les opérateurs (en ce compris les Centres culturels) disposent ainsi pour leur propre consommation d'une grande variété de produits « frais du jour » à moindre coût (concurrence oblige),
- soit – et c'est le point essentiel – parce que le renouvellement du théâtre en FWB passe, aujourd'hui comme il y a 30 ans, par la formidable capacité de ces artistes « au projet » à renouveler les pratiques.

Quand comprendra-t-on que la recherche et l'innovation, si prisées comme ressource et vecteur de croissance, impliquent forcément, compte tenu de la prise de risque et de l'imprévisibilité qui leur est inhérente, le soutien prioritaire des pouvoirs publics, dans tous les domaines, et dans celui de la Culture encore plus ?

Si prise de risques il y a encore dans le champ théâtral, il est là, dans cette multitude de projets menés à bout de bras et de forces, en dehors des institutions. Les opérateurs institutionnels ne s'y trompent pas : il faut avoir fait ses armes dans l'aide aux projets avant d'espérer être (co)produit par eux. La prise de risque et la fonction de renouvellement ont été totalement déportés, redistribués sur ce secteur « au projet ».

C'est ce secteur de l'aide à la création qu'il faut non seulement protéger, mais aussi privilégier et donc refinancer.

ROGER BURTON
décembre 2012

SOURCES

<http://www.culture.be>

<http://www.budget-finances.cfwb.be/>

<http://www.opc.cfwb.be/> (Observatoire des politiques culturelles)

<http://www.faitsetgestes.cfwb.be/accueil2.asp> (Revue trimestrielle des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

http://www.cso.edu/page_pole.asp?pol_id=2 (Etudes du programme de recherche du Centre de sociologie des Organisations du CNRS, intitulé : Artistes, institutions et politiques culturelles.)

CHIAPELLO, EVE, *Artistes vs Managers. Le management culturel face à la critique artiste*, Paris, Métailié, 1998.

DUBOIS, VINCENT (dir.), *Le politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re)configurations locales et (dé)politisation de la culture*, Bellecombe-en-Bauges, Ed. du Croquant, coll. Champ social, 2012 (Dont un excellent compte rendu et une intervention audio se trouvent ici : <http://cite.over-blog.com/article-culture-s-politiques-s-et-histoire-des-politiques-culturelles-106776266.html>)

JAUMAIN, MICHEL, *Essai d'estimation de l'emploi dans le secteur des arts de la scène (AS) de la Communauté française et plus particulièrement dans le secteur théâtral*. Faisant notamment usage des données rassemblées dans l'étude réalisée par le CRISP sous l'intitulé : L'emploi culturel (décembre 1994), Bruxelles, 1996

JAUMAIN, MICHEL, *Données financières du secteur subventionné des théâtres pour publics adultes en Communauté française (1997 – 2001)*. Bruxelles, OPC, Ministère de la CF, 2005 (ETU.2005-1) :

http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/theatre05.pdf&hash=fe15af8c16ac605c25f8dfdc230014fbbc9fc89e

JAUMAIN, MICHEL et HOUBEN, CAROLINE, *Évolution des dépenses culturelles en Communauté française de 1984 à 2005*. Bruxelles, Observatoire des Politiques culturelles (OPC), Ministère de la Communauté française, 2007 (ETU.2007-6) : http://www.opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/evoldep.pdf

MOULIN, RAYMONDE, « L'artiste, l'institution et le marché », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1993, vol. 48, n° 6, pp. 1635-1641 : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1993_num_48_6_279234_t1_1635_0000_002

POIRRIER, PHILIPPE, *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde 1945-2011*, Paris, La Documentation française, coll. Travaux et documents, 2011
